



INTERNATIONAL
hansa
CLASS ASSOCIATION



LIBERTY
CLASS RULES
Règles de classe

Effective from Avril 2016
Applicables depuis avril 2016

The Liberty was designed in 2003 by Chris Mitchell
Le Liberty a été conçu par Chris Mitchell en 2003

INDEX

PART I – ADMINISTRATION

Section A – General 5

- A.1 Language
- A.2 Abbreviations
- A.3 Authorities
- A.4 Administration of the Class
- A.5 Class Rules Variations
- A.6 Class Rules Amendments
- A.7 Class Rules Interpretation
- A.8 International Class Fee and ISAF Building Plaque
- A.9 Sail Numbers
- A.10 Hull Certification

Section B – Boat Eligibility 7

- B.1 Class Rules and Certification

PART II – REQUIREMENTS AND LIMITATIONS 7

Section C – Conditions for Racing 8

- C.1 Identification of Sails
- C.2 Equipment
- C.3 Buoyancy
- C.4 Sailors
- C.5 Sailor Weight Equalisation
- C.6 Membership

Section D– Hull 14

- D.1 Measurement
- D.2 Manufacturers

Section E – Hull Appendages 14

- E.1 Measurement
- E.2 Manufacturers

Section F – Rig 15

- F.1 Measurement
- F.2 Manufacturers

Section G – Sails 15

- F.1 Measurement
- F.2 Manufacturers

PART III – APPENDICES 16

- Appendix 1 – Parts List 16
- Appendix 2 – Sail Markings 18

ADMINISTRATION

Général

- Langue
- Abréviations
- Autorités
- Administration de classe
- Variations des règles de classe
- Modifications aux règles de classe
- Interprétation des règles de classe
- Droits classe internationale et plaque de construction World Sailing
- Numéros de voile
- Certification de la coque

Admissibilité des bateaux

- Règles de classe et certification

EXIGENCES ET LIMITATIONS

Condition pour courir

- Identification des voiles
- Équipement
- Flottabilité
- Équipage
- Egalisation du poids de l'équipage
- Adhésion

Coque

- Jauge
- Fabricants

Appendice de coque

- Jauge
- Fabricants

Gréement

- Jauge
- Fabricants

Voiles

- Jauge
- Fabricants

APPENDICES

- Annexe 1 Liste des pièces
- Annexe 2 Marquage de voile

INTRODUCTION

This introduction only provides an informal background and the Liberty Class Rules proper begin on the next page.

Previously known as the Liberty, Liberty hulls, hull appendages, rigs and sails are manufacturing controlled.

Cette introduction est informelle et les règles de classe du Liberty commencent effectivement à la page suivante.

Le Liberty, la coque, les appendices de coque, les gréements et voiles de Liberty ont une fabrication contrôlée.

Liberty hulls, hull appendages, rigs and sails shall only be manufactured by Hansa Sailing Licensed Manufacturers – in the class rules referred to as licensed manufacturers. Equipment is required to comply with the Liberty Building Specifications for the 303 Wide or 303 Breeze and is subject to an World Sailing approved manufacturing control system.

Les coques, appendices de coque, gréements et voiles du Liberty peuvent être produits uniquement par des fabricants sous licence Hansa Sailing System – référencés dans les règles de classe en tant que fabricants certifiés. L'équipement doit être conforme aux spécifications de fabrication du Liberty comme le Hansa 303 pour le double ou le 303 Breeze et est sujet à un système de contrôle de fabrication approuvé par World Sailing.

Liberty hulls, hull appendages, rigs and sails may, after having left the manufacturer, only be altered to the extent permitted in Section C of the class rules.

Owners and crews should be aware that compliance with rules in Section C is NOT checked as part of the certification process.

Les coques, appendices de coque, gréements et voiles de Liberty peuvent, après sortie du fabricant, être modifiés dans les conditions prévues à la section C de ces règles de classe. Les propriétaires et équipages doivent être avertis que la mise en conformité avec la section C des règles de classe N'EST PAS un élément évalué lors du processus de certification.

Rules regulating the use of equipment during a race are contained in Section C of these class rules, in ERS Part I and in the Racing Rules of Sailing.

Event Equipment Inspection and Measurement Procedures are outlined in the Hansa Classes Measurement Procedures document available from the technical section of the Class Website – www.hansaclub.org

Les règles régissant l'utilisation de l'équipement sont listées dans la section C de ces règles de classe, dans le chapitre I des REV (règles d'équipement des voiliers) et dans les Règles de Course à la Voile.

L'inspection des équipements et les procédures de mesures sur épreuve sont décrits dans le document « Procédures de jauge Classe Hansa » disponible dans la section technique du site internet de la classe www.hansaclub.org.

The Hansa Classes Race Management Guide, including requirements for authorised Championships, a Notice of Race and Sailing Instructions Guide, notes regarding Interpretation of Class Rules and advice for Race Committees, is available from the technical section of the Class Website – www.hansaclub.org

Le guide de direction des courses Classe Hansa (Class race management guide), incluant les éléments requis pour autoriser un championnat, un guide pour l'avis de course et les instructions de course, des éléments d'interprétation des règles de classe et des conseils pour les comités de course, est disponible dans la section technique du site internet de la classe www.hansaclub.org

PLEASE REMEMBER:

THESE RULES ARE **CLOSED CLASS RULES** WHERE IF IT DOES NOT SPECIFICALLY SAY THAT YOU MAY – THEN YOU SHALL NOT.

COMPONENTS, AND THEIR USE, ARE DEFINED BY THEIR DESCRIPTION.

CES RÈGLES SONT DES **RÈGLES DE CLASSE FERMÉES** OÙ TOUT CE QUI N'EST PAS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ EST INTERDIT

LES ÉLÉMENTS ET LEUR UTILISATION SONT DÉFINIS PAR LEUR DESCRIPTION

PART I – ADMINISTRATION

Section A – General

A.1 LANGUAGE

Langue

A.1.1 The official language of the class is English and in case of dispute over translation the English text shall prevail.

La langue officielle de la classe est l'Anglais et en cas de conflit dans la traduction, le texte anglais prévaudra.

A.1.2 The word “shall” is mandatory and the word “may” is permissive.

Le mot « doit » signifie une obligation et le mot « peut » signifie une possibilité.

A.1.3 Except where used in headings, when a term is printed in “**bold**” the definition in the ERS applies and when a term is printed in “*italics*” the definition in the RRS applies.

Sauf dans les titres, lorsqu'un mot est en caractère **gras** la définition des REV (Règles d'équipement des Voiliers) s'applique et quand un mot est en « *italique* » la définition des RCV s'applique.

A.2 ABBREVIATIONS

MNA Member National Authority

AMN Autorité Nationale membre de World Sailing = FFVoile

IHCA International Hansa Class Association

IHCH – Association Internationale de classe Hansa

NHCA National Hansa Class Association

ACH-LVE – association de classe Hansa – La Voile, Ensemble

ERS Equipment Rules of Sailing

REV – Règles d'Équipement des Voiliers

RRS Racing Rules of Sailing

RCV – Règles de Course à la Voile

HLB Hansa Licensed Builder.

CHA - Constructeur Hansa Agréé

HS Hansa Sailing Systems Pty Ltd (Incorporated in Australia).

SH = Système Hansa Ldt (Australie)

A.3 AUTHORITIES

Autorités

A.3.1 The international authority of the class is the World Sailing which shall co-operate with the IHCA in all matters concerning these **class rules**.

L'autorité internationale de la classe est World Sailing qui doit coopérer avec l'Association de Classe Internationale Hansa dans tous les domaines relatifs aux **règles de classe**.

A.4 ADMINISTRATION OF THE CLASS **ADMINISTRATION DE CLASSE**

A.4.1 World Sailing has delegated its administrative functions of the class to the IHCA. The IHCA may delegate part or all of its functions, as stated in these **class rules**, to an NHCA.
World Sailing Voile a délégué ses fonctions administratives de classe à l'Association Internationale de Classe Hansa (IHCA). L'IHCA peut déléguer tout ou partie de ses fonctions à une Association Nationale de Classe Hansa (NHCA), comme stipulé dans ces **règles de classe**.

A.5 CLASS RULES VARIATIONS **VARIATIONS DES REGLES DE CLASSE**

A.5.1 At Class Events – see RRS 89.1.d) – World Sailing Regulation 26.5(f) applies. At all other events RRS 87 applies.

Lors d'épreuves de la classe (voir la RCV 89.1.d) la Règlementation 26.5 (f) de World Sailing s'applique. Pour tous les autres épreuves, la RCV 87 s'applique.

A.6 CLASS RULES AMENDMENTS **MODIFICATIONS AUX REGLES DE CLASSE**

A.6.1 Amendments to these **class rules** are subject to the approval of the World Sailing in accordance with the World Sailing Regulations.

A.6.1 Les modifications aux **règles de classe** sont soumises à l'approbation de World Sailing conformément aux Règlementations de World Sailing.

A.6.2 Proposed amendments to these **class rules** shall be proposed by the IHCA in accordance with its constitution.

A.6.2 Les modifications proposées aux **règles de classe** doivent être proposées par l'Association Internationale de Classe Hansa (IHCA) conformément à sa constitution.

A.7 CLASS RULES INTERPRETATIONS **INTERPRETATIONS DES REGLES DE CLASSE**

A.7.1 Interpretation of **class rules** shall be made in accordance with the World Sailing Regulations.

L'interprétation des **règles de classe** doit être faite en accord avec les Règlementations de World Sailing.

A.8 INTERNATIONAL CLASS FEE AND WORLD SAILING BUILDING PLAQUE **A.8 DROIT DE LA CLASSE INTERNATIONALE ET PLAQUE DE CONSTRUCTION WORLD SAILING.**

A.8.1 The licensed hull builder shall pay the International Class Fee.

A.8.1 Le constructeur de coque agréé doit payer les droits de classe internationale.

A.8.2 World sailing shall, after having received the International Class Fee for the hull, send the World Sailing Building Plaque and a measurement form to the licensed hull builder.

A.8.2 World Sailing après avoir reçu les droits de classe internationale pour la coque, doit envoyer les plaques World Sailing et un formulaire de jauge au constructeur des coques agréé.

A.9 SAIL NUMBERS

NUMEROS DE VOILE

A.9.1 Sail numbers shall be issued by the IHCA.

A.9.1 Les numéros de voile doivent être attribués par l'AICH (IHCA)

A.9.2 Sail numbers shall be issued in consecutive order inclusive of the Hansa 2.3, 303 and Liberty Classes.

A.9.2 Les numéros de voile doivent être attribués selon un ordre consécutif incluant les classes Hansa 2.3, 303 et Liberty.

A.10 HULL CERTIFICATION

CERTIFICATION DE COQUE

A.10.1 Hull certificates are not issued.

Les certificats pour les coques ne sont pas délivrés.

Section B – Boat Eligibility

ADMISSIBILITE DES BATEAUX

For a **boat** to be eligible for racing, it shall comply with the rules in this section.

Pour qu'un **bateau** soit admis à courir, il doit respecter les règles de cette section.

B.1 CLASS RULES AND CERTIFICATION

B.1 REGLES DE CLASSE ET CERTIFICATION

B.1.1 The boat shall:

B.1.1 Le bateau doit:

(a) be in compliance with the **class rules**.

(a) être conforme aux **règles de classe**.

PART II – REQUIREMENTS AND LIMITATIONS

Partie II CONDITIONS ET LIMITATIONS

The **crew** and the **boat** shall comply with the rules in Part II when racing. In case of conflict Section C shall prevail.

The rules in Part II are **closed class rules**. **Equipment inspection** shall be carried out in accordance with the ERS except where varied in this Part.

L'équipage et le bateau doivent respecter les règles du chapitre II, en course. En cas de conflit, la Section C prévaudra.

Les règles du chapitre II sont des **règles de classe fermées**. **L'inspection de l'équipement** doit être menée en accord avec les REV sauf si modifié dans ce chapitre.

Section C – Conditions for Racing

Conditions pour Courir

C.1 Identification of Sails

Identification des voiles

C.1.1 Sail numbers and national letters are mandatory and shall be a contrasting colour to the background sail colour.

Les numéros de voile et les lettres de nationalité sont obligatoires et doivent être de couleurs contrastées à la couleur de fond de la voile.

C.1.2 The sail numbers and national letters shall be a minimum of 175mm high and placed as close to the clew as practical.

Les numéros de voile et les lettres de nationalité doivent être d'une hauteur minimale de 175 mm et être placés aussi près que possible du point d'écoute.

This changes RRS G,1.3.

Cela change la RCV G.1.3.

C.2 Equipment

Équipement

C.2.1 Limitations.

Limitations.

(a) Apart from what is permitted by C.2.2 – C.2.4, only equipment listed in the part list Appendix 1 shall be used.

A l'exception de ce qui est autorisé par C.2.2 – C.2.4 seul l'équipement décrit dans la liste de l'annexe 1 doit être utilisé.

(b) Apart from what is permitted by C.2.2 - C.2.5, no function may be extended or added.

A l'exception de ce qui est autorisé par C.2.2 – C.2.5 aucune fonction ne peut être étendue ou ajoutée.

(c) No part of a boat shall be replaced during an event, other than to replace equipment damaged beyond repair before the next race. Such replacements may be made only with the approval of the race committee, and no re-substitutions of the original equipment may then be made, except with the approval of the race committee.

Aucune partie du bateau ne doit être remplacée durant une épreuve, sauf pour remplacer les équipements endommagés ne pouvant être réparés avant la course suivante. De tels remplacements peuvent être faits uniquement avec l'accord du comité de course et l'équipement d'origine ne peut plus être utilisé sauf avec l'accord du comité de course.

(d)The Minimum Hull Weight (MHW) of the hull, complete and in sailing trim, including the standard fiberglass seat and rudder boxes , but excluding the servo assist helm and mainsheet winches, control boxes, the rig (masts, booms, sails & running rigging), servo assist controllers, batteries, rudder box and rudder blade shall be not less than 80kg in dry condition. Timing devices, compasses, safety equipment, tools and spare parts shall be removed for weighing.

Le poids minimum de la coque complète et en état de navigation incluant le siège standard en fibre de verre et le gouvernail, mais en excluant tout le système moteur de la commande électrique (barre et écoute de grand-voile), le boîtier de contrôle, le gréement (mâts, bômes, voiles et gréement courant), le système de contrôle de la commande électrique, les batteries, la barre, la lame de safran et le boîtier de safran ne doit pas être inférieur à 80 kg en conditions sèches.

Les chronomètres, les compas, l'équipement de sécurité, les outils et pièces de rechange doivent être déplacés pour la pesée.

(e)For a boat with a fitted servo control system, the Minimum Hull Weight (MHW) of the hull, complete and in sailing trim, including the seat and rudder boxes, the servo assist helm and mainsheet winches, servo assist controllers, and control boxes, but excluding the batteries, rig (masts, booms, sails & running rigging) and rudder blades shall be not less than 90kg in dry condition. Timing devices, compasses, safety equipment, tools and spare parts shall be removed for weighing.

Pour un bateau avec un système de commande électrique, le poids minimum de la coque complète et en état de naviguer incluant le siège et le gouvernail, le système de commande électrique (barre et écoute de grand-voile), le boîtier de contrôle, mais excluant les batteries, le gréement (mâts, bômes, voiles et le gréement courant), les lames de safran ne doit pas peser moins de 90 kg dans les conditions à sec.

Les chronomètres, les compas, l'équipement de sécurité, les outils et pièces de rechange doivent être enlevés pour la pesée.

(f)For a hull of less than the minimums above, a corrector weight shall be fitted to the console, seat, or keel case to bring the hull weight up to the minimum.

Pour une coque pesant moins que le minimum cité ci-dessus, un poids correcteur devra être fixé au puits de dérive, jusqu'à atteindre le poids minimum de la coque.

(g)The keel securing pin shall be fitted at all times whilst afloat. No adjustments to the position of the keel is permitted during racing.

La tige de sécurité de la dérive doit être en position à tout moment lorsque le bateau est à l'eau. Aucun ajustement de la position de la dérive n'est permis en course.

(h)Each boat shall carry a bailer attached by lanyard.

Chaque bateau doit avoir une écope attachée par un bout.

(i)Each boat shall have a towing rope fitted to or through the bow ring, minimum 5m long of not less than 6 mm in diameter.

Chaque bateau doit avoir un bout de remorquage attaché ou traversant l'anneau d'avant, d'une longueur minimum de 5 mètres et d'un diamètre minimum de 6 mm.

C.2.2 Optional.

Equipements optionnels

(a)Hansa Sailing Servo Assist equipment consisting of helm and mainsheet winches are permitted.
L'équipement de commande électrique Hansa constitué de barre et écoute de grand-voile sont permis.

(b)Servo Assist equipment of any origin is permitted subject to approval by the NHCA Technical Officer or IHCA Technical Committee (refer to Equipment Applications on the Technical Section of the Class Website).

L'équipement de commande électrique de toute origine est permis mais soumis à l'approbation de ACH-LVE – association de classe Hansa – La Voile, Ensemble ou IHCA – classe Internationale Hansa. (en référence au formulaire d'équipement dans la section technique du site internet de la classe).

(c)Replacement of original fittings with similar fittings of identical function is permitted.

Le remplacement des accastillages d'origine par un accastillage similaire ayant une fonction identique est autorisé.

(d)Additional equipment which compensates for a sailor's disability is permitted subject to the approval of the NHCA Technical Officer or IHCA Technical Committee.

Un équipement additionnel qui compense un handicap du concurrent est soumis à l'approbation de ACH-LVE – association de classe Hansa – La Voile, Ensemble ou IHCA – classe Internationale Hansa.

(e)Timing devices shall be removable for weighing.

Les dispositifs de chronométrage peuvent être amovibles pour la pesée.

(f) Mechanical wind indicators.

Girouette mécanique.

(g) Tufts or ribbons in the sails and rigging.

Penons ou rubans dans la voile et sur le gréement.

(h) One magnetic compass with brackets, removable for weighing.

Except that electronic compasses are permitted only if they are to compensate for a disability and are subject to the approval of the NHCA Technical Officer or IHCA Technical Committee (refer to Equipment Applications on the Technical Section of the Class Website).

Un compas magnétique monté sur console, amovible pour la pesée.

Les compas électroniques sont permis seulement s'ils compensent un handicap et sont soumis à l'approbation du délégué technique de la classe nationale ou au comité technique de l'AICH (voir le formulaire d'équipement dans la section technique du site internet de la classe).

(i)Storage devices within the cockpit.

Dispositif de rangement dans le cockpit.

(j)Wedges, rubber bands and springs may be fitted under jib sheet blocks outhaul and vang.

Des cales, rubans élastiques, ressorts peuvent être fixés sous les taquets de l'écoute du foc et le hale-bas.

(k)Safety equipment, tools and spare parts may be carried.

Un équipement de sécurité, des outils et pièces de rechange peuvent être emportés.

(l)The use of shock cord or adhesive tape is in general unrestricted, except that such material must not be used in such a way as to create a fitting or extend a function which is otherwise prohibited in these rules.

L'utilisation d'élastiques ou de ruban adhésif n'est en général pas limitée, mais ces matériels ne doivent pas être utilisés de manière à créer un accastillage ou à élargir une fonction qui, autrement, serait interdit dans ces règles.

C.2.3 Modifications.

Modifications

(a)The hull, keel and rudder blade may be sanded and painted and polished, except that the shape or weight distribution of the items as originally supplied shall not be altered.

La coque, la quille et la lame de safran peuvent être poncées, peintes et polishées, sous réserve que la forme ou la distribution du poids d'origine ne soient pas modifiées.

The keel, rudder box and rudder blade shall be as manufactured, only variations compatible with normal maintenance are permitted.

La quille, la tête de safran et la lame de safran doivent rester telles qu'à l'origine, seules des variations compatibles avec l'entretien normal sont permises.

(b)The mainsheet may be rigged either:

L'écoute de grand-voile peut être gréée soit :

(i)2 or 3 part (2:1 or 3:1) with optional traveller block if being used manually.

en 2 ou 3 (2 :1 ou 3 :1) parties sur la pantoire mobile optionnelle si elle est utilisée manuellement.

(ii)1 part (1:1), 2 part (2:1) or 3 part (3:1) with optional traveller block if mainsheet servo winch is used. If rigged 1:1, the sheet shall be reeved from the block attached to the travelling ring on the boom to the traveller on the transom.

1 partie (1 :1), 2 parties (2 :1) ou 3 parties (3 :1) avec la poulie de patte d'oie si la commande électrique de l'écoute de grand-voile est utilisée. Si le dispositif 1.1 est utilisé, l'écoute doit être passée dans le dispositif fixé sur l'anneau mobile sur la bôme et dans la patte d'oie attachée au tableau arrière.

(c) The traveler may be altered in length, but the traveling shackle or block shall be left free to travel.

La longueur de la patte d'oie peut être modifiée, mais les manilles ou poulies doivent être laissées libres.

C.2.4 Replacements from optional suppliers.

Remplacement des équipements optionnels.

(a)Replacements shall be fitted in the same position as the standard fitting, or as close as is structurally possible.

Les remplacements doivent être fixés dans la même position que l'accastillage standard ou aussi proche que structurellement possible.

(b)Any cleat may be replaced with a cleat of any material and of substantially the same size and design.

Un taquet peut être remplacé par un taquet de tout matériel ayant la même taille et la même forme.

(c)Any block may be replaced with a block of the same number of sheaves of similar or greater diameter.

Un palan peut être remplacé avec un palan ayant le même nombre de poulies de diamètre identique ou supérieur.

(d)Sheets and lines may be replaced with ropes of any size or specification.

Les écoutes et bouts peuvent être remplacés avec des cordages de toute taille ou propriété.

(e)Rudder pin, steering clevis pins and spring retaining clips may be replaced by others of similar design.

L'axe de maintien du gouvernail, la clavette de maintien du gouvernail et l'élastique de retenue du clip peuvent être remplacés par un modèle similaire.

C.2.5 Repairs

Réparations

In the event of damage to any part of the boat, necessary repairs may be made provided repairs are made in such a way that the essential shape and function is not materially affected. Fittings shall be attached in the same position as before the repair, or as close as is structurally possible.

En cas de dommage sur une partie quelconque du bateau, les réparations nécessaires peuvent être faites sans affecter la forme et la fonction essentielles. L'armement doit être fixé dans la même position qu'avant la réparation, ou aussi proche que structurellement possible.

C.3 Buoyancy.

Flottabilité

C.3.1 The watertight integrity of the hull must be maintained.

L'intégrité de l'étanchéité de la coque doit être maintenue.

C.3.2 Drainage tubes through the aft buoyancy compartment are permitted.

Des tubes de vidange à travers le compartiment étanche arrière sont autorisés.

C.3.3 Venturi bailing/drainage systems are not permitted.

Les systèmes de vide-vite Venturi ne sont pas autorisés.

C.4 Sailors

Équipage

C.4.1 The Liberty is a single person craft.

Le Liberty est une embarcation monoplace.

C.4. 2.Crew buttocks shall remain in contact with their seat's sitting surface at all times while racing.

Les fesses des équipiers doivent rester en contact avec la surface d'assise de leur siège à tout moment pendant qu'ils sont en course.

C.4.3 Sailors in a servo assist division are not permitted to manually adjust the sheets or control lines (including outhaul and kicker) or move the boom. To be eligible for the servo assist division, the boat must be sailed fully servo controlled, ie, both steering and sheets operated electromechanically. Sailors manually controlling either sheets or steering and using partial servo shall be deemed to be sailing the boat manually

Les régatiers dans une division assistée de commande électrique n'ont pas le droit d'ajuster manuellement les écoutes ou les bouts de réglage (y compris le palan de bordure et hale-bas) ou de déplacer la bôme. Pour être admis dans la division assistée de commande électrique, le bateau doit être dirigé entièrement par commande électrique c'est-à-dire à la fois la direction et les écoutes de voile. Les régatiers contrôlant manuellement la direction ou les écoutes de voile et utilisant en partie la commande électrique devront diriger le bateau manuellement.

C.5 Sailor Weight Equalisation

Égalisation du poids de l'équipage

At events where a sailor weight equalisation regime is specified in the Notice of Race, the following rules and procedures shall apply.

Lors de régates où un système d'équilibre du poids du régatier est spécifié dans l'avis de course, les règles et les procédures suivantes devront s'appliquer.

C.5.1 The purpose of Sailor Weight Equalisation is to ensure that the on-the-water weight of a sailor and his boat is not less than a Regatta Minimum Weight. This is to be achieved by placing ballast, normally in the form of lead packets, in the cavities of the sailor's seat.

Le but de l'égalité du poids des régatiers est de s'assurer que le poids du régatier et du bateau sur l'eau ne soit pas inférieur au poids minimum de régates. Ceci doit être fait en disposant un poids, normalement sous forme de sac de plomb dans les cavités du siège du régatier.

C.5.2 The following procedure may be used:

La procédure suivante peut être utilisée :

(a) Record the weight of the sailor in dry clothing wearing sailing clothing appropriate to the conditions and personal floatation device.

Enregistrer le poids du régatier en tenue (à sec) de navigation appropriée aux conditions et avec gilet de sauvetage.

(b) Record the weight of any necessary equipment for an individual sailor, such as ventilators, respirators, and batteries for any servo assist control system.

Enregistrer le poids de tout l'équipement nécessaire aux régatiers tels qu'appareils d'assistance de ventilation et de respiration, et les batteries nécessaires au fonctionnement de ces appareils.

(c) Record the weight of the hull in the condition described at C.2.1 (d) or (e) as appropriate.

Enregistrer le poids de la coque dans les conditions décrites en C.2.1 (d) ou (e) comme requis.

(d) Record the weight of the keel. .

Enregistrer le poids de la quille.

(e) Total all the weights recorded for each sailor boat combination. This should represent the potential „on the water“ weight of a sailor/boat, excluding sails and spars.

Totaliser tous les poids enregistrés pour chaque régatier avec le bateau. Ceci devrait représenter le poids potentiel sur l'eau du régatier /bateau, à l'exclusion des voiles et des espars.

C.5.3 The Race Committee set a Regatta Minimum Weight (RMW) for the event based on the data collected. Where maximum combined weight is less than 20kg greater than the median combined weight, then the maximum combined weight shall be declared as the Regatta Minimum Weight (RMW). Where maximum combined weight is more than 20kg greater than the median combined weight, then the median combined weight plus 20kg shall be declared as the Regatta Minimum Weight (RMW).

Le comité de course établit un poids minimum de régates en s'appuyant sur les données collectées. Là où le poids totalisé maximum est moins de 20kg au-dessus du poids totalisé moyen alors le poids totalisé maximum sera déclaré comme étant le poids minimum de la régates. Là où le poids totalisé maximum est plus de 20kg au-dessus du poids totalisé moyen alors le poids totalisé moyen plus 20 kg sera déclaré comme étant le poids minimum de la régates.

C.5.4 Calculate the ballast to the nearest kg required to be placed in each boat – the Sailor Corrector Weight (SCW). Note that some sailor/boat combinations may be considerably heavier than the RMW even without any ballast.

Calculer le poids nécessaire au kilo le plus proche pour être placé dans chaque bateau. Remarque que certaines associations régatiers/bateaux peuvent être considérablement plus lourdes que le poids maximum de la régates même sans lest.

C.5.5 The Weight Equalisation Table for the event, showing the combined weights recorded for each sailor/boat combination, the RMW and the SCW shall be published on the Official Event Notice Board.

Le tableau d'équilibre de poids de la régates affichant les combinaisons de poids enregistrés pour les associations de chaque régatier/bateau, le poids minimum de régates, le poids correcteur de régatier, doivent être publiés sur le tableau officiel de la régates.

C.5.6 Install the appropriate SCW in boats. Spot checks may be made on boats to ensure that boats have the correct ballast during racing.

Installer le poids nécessaire de correction dans les bateaux. Des contrôles pendant la régates peuvent être faits pour s'assurer que les bateaux ont le poids correct pendant qu'ils sont en course.

C.6 Membership

Adhésion

The sailor shall be a current member of a NHCA, or the IHCA where no NHCA exists in their country.

Le régatier doit être membre de l'ACH-LVE ou de l'IHCA quand il n'y a pas d'association nationale qui existe dans leur pays.

Section D – Hull

Coque

D.1 Measurement

Jauge

D.1.1 The hull shall comply with the class rules in force at the time of manufacture.

La coque doit être conforme aux règles de classe en vigueur au moment de sa fabrication.

D.1.2 Hull fittings shall comply with the current class rules.

L'accastillage de la coque doit être conforme aux règles de classe en cours.

D.2 Manufacturers

Constructeurs

Liberty hulls shall only be manufactured by Hansa Sailing Licensed Manufacturers

Les coques du Liberty doivent être fabriquées uniquement par un fabricant agréé par Hansa Sailing.

Section E – Hull Appendages

Appendices de coque

E.1 Measurement

Jauge

The hull appendages shall comply with the class rules in force at the time of manufacture.

Les appendices de coque doivent être conformes aux règles de classe en vigueur au moment de leur fabrication.

E.1.1 Keels shall weigh not less than 70kg and not more than 80kg

Les quilles doivent peser entre 70 et 80 kilos.

E.1.2 Keels shall be not less than 1315mm and not more than 1325mm in overall length.

Les quilles doivent mesurer en longueur hors tout entre 1315 et 1325 mm.

E.1.3 Rudder blades shall be not less than 1080mm and not more than 1090mm in overall length.

Les lames de safran doivent mesurer en longueur hors tout entre 1080 et 1090 mm.

E.2 Manufacturers

Constructeurs

Liberty hull appendages shall only be manufactured by Hansa Sailing Licensed Manufacturers

Les appendices de coque du Liberty doivent être fabriqués uniquement par un fabricant agréé par Hansa Sailing.

Section F - Rig

Gréement

F.1 Measurement

Jauge

F.1.1 Spars shall comply with the class rules in force at the time of manufacture. Rigging shall comply with the current class rules.

Les espars doivent être conformes aux règles de classe en vigueur au moment de leur fabrication. Le gréement doit être conforme aux présentes règles de classe.

F.1.2 Main masts shall be not less than 5670mm and not more than 5680mm in overall length including fiberglass end fittings.

Le mât de grand-voile doit mesurer entre 5670 et 5680 mm de longueur hors tout, incluant les éléments en fibre installés aux extrémités.

F.1.3 Foremasts shall be not less than 3245mm and not more than 3255mm in overall length measured from the upper side of the reefing drum to the tip.

Le mât du foc doit mesurer entre 3245 et 3255mm de longueur hors tout, mesuré de la partie haute du tambour de prise de ris à la pointe.

F.1.4 Any variations in the rake of masts produced in the manufacturing process shall not be considered irregular in measurements disputes.

Toute variation dans la quête du mât produit dans le processus de fabrication ne doit pas être considérée comme irrégulière en cas de litiges concernant la jauge.

F.2 Manufacturers

Constructeurs

Liberty rigs shall only be manufactured by Hansa Sailing Licensed Manufacturers

Le gréement du Liberty doit être uniquement fabriqué par un fabricant agréé par Hansa Sailing.

Section G – Sails

Voiles

G.1 Measurement

Jauge

G.1.1 Sails shall comply with the class rules in force at the time of manufacture.

Les voiles doivent être conformes aux règles de classe en vigueur au moment de leur fabrication.

G.2 Manufacturers

Fabriquants

Liberty sails shall only be manufactured by Hansa Sailing Licensed Manufacturers

Les voiles du Liberty doivent être uniquement fabriquées par un fabricant agréé par Hansa Sailing.

PART III – APPENDICES

ANNEXES

Appendix 1 – Parts List

ANNEXE 1 – liste des pièces

Standard fittings list Part No. Options or restrictions

Liste d'accastillage standard partie N° : options et restrictions

Masts

Mâts

Mast sections – HS licensed supplier only

Sections de mât – Hansa Sailing est le seul fournisseur agréé.

Mast ends – HS Licensed supplier only

Hauts de mât - Hansa Sailing est seul fournisseur agréé.

Foremast and main reefing drums – HS Licensed supplier only

Tambours de prise de ris du foc et grand - Hansa Sailing est seul fournisseur agréé.

Boom

Bôme

Boom section HS Licensed supplier only

Section de bôme – Hansa Sailing est seul fournisseur agréé.

Boom Gooseneck PNP 77B

Dame de nage de bôme – PNP 77B

Boom Vang RF 280

Hale-bas de bôme RF 280

Outhaul turning block RF 571

Support de hale bas de bôme RF 571

Sheet blocks RF 280, RF 174, RF 681, RF 81

Palan d'écoute RF 280, RF 174, RF 681, RF 81

Reefing cleat CL 212

Taquet de prise de ris CL 212

Jib sheet and system

Ecoute de foc

Micro block RF 666, RF 571

Micro poulie

Jib strut and claw Licensed HS supplier only

Tangon de foc et taquet sous licence Hansa System seulement

Jib sheet cleat RF 5001

Taquet de foc

Jib downhaul RF 661

Système d'étarcage vers le bas du foc

Jib outhaul/jib claw downhaul cleats CL204

Taquet d'ouverture et d'étarcage du foc CL 204

Other**Autre**

Mainsheet swivel/deadeye/cleat RF 67

Poulie d'écoute de grand-voile /anneau de bôme /taquet RF 67

Steering blocks RF 20101

Poulies de gouvernail RF 20101

Vang RF 341 V jam cleat

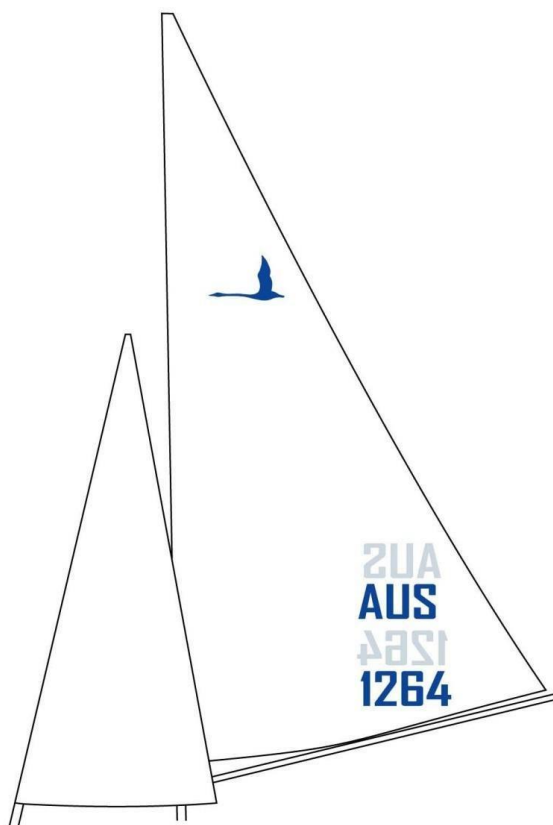
Hale-bas RF 314 V taquets coinçeurs

Transom Gudgeon Rudder Pin - HS Licensed supplier only

Goujon de gouvernail et aiguille de fixation de la tête de safran- Hansa Sailing est seul fournisseur agréé.

Appendix 2 – Sail Markings

Marquage de la voile



Liberty

World Sailing Class
Classe World Sailing

The minimum sail number height shall be 175mm and the Sail Numbers and National Letters shall be positioned near the clew.

La taille minimum des numéros de voile doit être de 175 mm, et les numéros et les lettres de nationalité doivent être positionnés à proximité du point d'écoute.

This changes RRS G.1.3

Ceci modifie change la RCV G.1.3